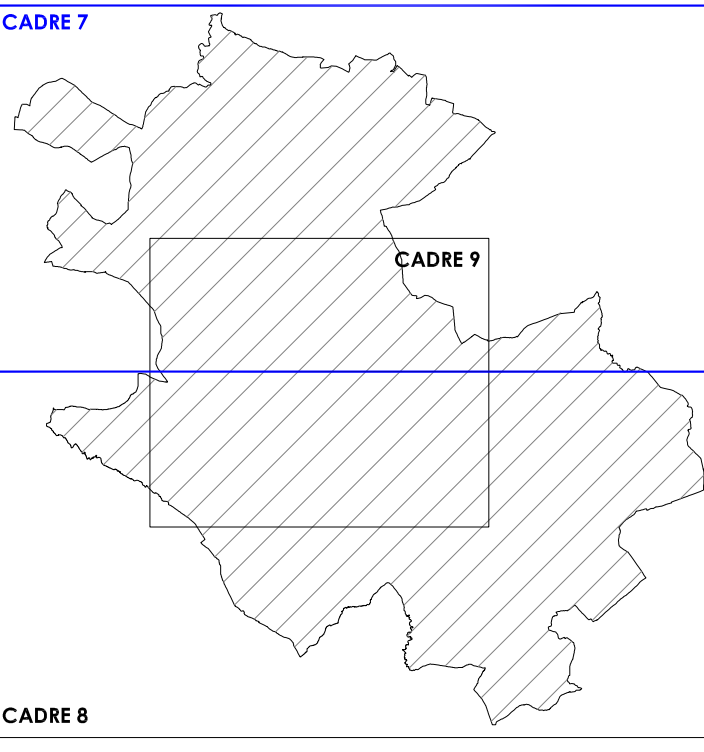


arrêté le : 08/06/2016
enquête publique
du 26/09/2016 au 27/10/2016
approuvé le : 15/12/2016



Echelle : 1/7500...

LEGENDE des éléments existants de la Trame Bleue :

éléments en eau naturels divers (hors du cadastre) à préserver ou compenser selon les modalités établies à l'article 13 du règlement écrit

LEGENDE des éléments de Protection de la Trame Verte et Bleue :

Espaces Ouverts Classés soumis aux dispositions des articles L.113-1 et -2 du code de l'urbanisme

Bâtiments linéaires considérés comme Espaces Ouverts Classés et soumis aux dispositions des articles L.113-1 et -2 du code de l'urbanisme

Éléments Neutres présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.113-23 du code de l'urbanisme, à préserver ou compenser selon les modalités établies à l'article 13 du règlement écrit

Bâtiments linéaires présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.113-23 du code de l'urbanisme, à préserver ou compenser selon les modalités établies à l'article 13 du règlement écrit

En milieu Urbain, jardins ou terrasses cultivées présentant un intérêt patrimonial et paysager au titre de l'article L.113-23 du code de l'urbanisme, à préserver ou compenser selon les modalités établies à l'article 13 du règlement écrit

LEGENDE divers :

proches

